



Le 8 février 2016

Aux Maires et Mairessees du Québec

Objet : Nouveau pacte fiscal 2016-2019 et Cadre légal de négociation dans le secteur municipal

Bonjour,

Le SCFP est le plus important syndicat au pays avec 633 000 membres. Nous représentons les employé-e-s cols bleus et cols blancs de toutes les grandes villes canadiennes, que ce soit Vancouver, Edmonton, Calgary, Toronto, Ottawa, Moncton, Frédériciton, St-John, Au niveau fédéral, nous avons été et continuerons à être des partenaires de la *Fédération canadienne des municipalités* pour exiger des gouvernements un meilleur financement des municipalités. Nous participons d'ailleurs activement depuis fort longtemps au Congrès annuel de la FCM.

Au Québec, le SCFP représente 72 % de l'ensemble des employé-e-s municipaux. **Nous sommes présents dans toutes les régions du Québec depuis près de soixante ans.** Nos membres et sections locales du secteur municipal sont regroupés au sein du *Conseil provincial du secteur municipal* (CPSM). Nous avons toujours été de farouches défenseurs de la libre négociation. Le secteur municipal est l'un des secteurs où il y a eu le moins de conflits de travail au cours des vingt dernières années au Québec. L'adoption de la loi 15 imposant la restructuration des régimes de retraite est venue briser cet équilibre dans les relations de travail. Comme vous le savez, nous contestons maintenant cette loi devant les tribunaux et sommes très confiants quant à l'issue de cette bataille juridique. Les travailleurs et travailleuses du monde municipal se sont mobilisés comme jamais auparavant face à une loi injuste et inconstitutionnelle. Cette fois, c'est carrément notre droit d'association qui est en cause.

L'automne dernier, une majorité d'entre vous a voté en faveur d'un nouveau pacte fiscal liant les municipalités et le gouvernement du Québec. Nos membres... vos employé-e-s municipaux... ont encore à la mémoire ce 23 septembre 2015, alors qu'au terme d'une assemblée décisionnelle, certains maires et personnes dirigeantes de l'UMQ se réjouissaient d'avoir obtenu le pouvoir ultime de décréter les conditions de travail de leurs employé-e-s.

L'attitude arrogante et provocatrice de certains élus dénote une méconnaissance inquiétante de l'évolution des relations de travail au Québec et du cadre législatif que nous nous sommes donné pour justement préserver un équilibre entre les parties à une négociation.

Donner le pouvoir à une partie de décider du résultat d'une négociation en lui permettant de fixer les conditions de travail constitue un abus de droit, une atteinte à des droits fondamentaux. Du jamais vu au Québec... au Canada.

Or, à la lecture du pacte fiscal 2016-2019, on constate que nulle part il n'est question de donner un tel pouvoir aux maires et mairesses. Nous reproduisons ci-après l'extrait pertinent du pacte :

...

2. Révision du cadre des relations de travail

Dans un contexte de redéfinition des relations Québec-municipalités et d'accroissement de l'autonomie municipale en matière de relations de travail, le gouvernement examinera, en consultation avec les intervenants du milieu municipal, certains éléments du processus de négociation collective, du processus d'arbitrage de différends pour les policiers et les pompiers et du champ d'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Le gouvernement s'engage à présenter des modifications législatives à ce sujet à la session du printemps 2016.

...

Le pacte fiscal 2016-2019, tel que signé, ne vous donne pas le pouvoir de décréter les conditions de travail de vos employé-e-s.

Au SCFP, nous croyons à la négociation. Nous sommes arrivés à des ententes dans la très grande majorité des municipalités, et ce, sans conflit. Le SCFP... vos employé-e-s municipaux... vous demandent de prendre position.

Nous vous demandons personnellement de nous dire si vous êtes en faveur ou non d'un projet de loi qui vous permettrait ultimement de décréter les conditions de travail de vos employé-e-s, brimant ainsi un droit reconnu par les chartes internationales du travail.. un droit fondamental dans une société libre et démocratique. Vos employé-e-s et la population qui vous a élu-e ont le droit de savoir si vous avez voté pour ça, si vous cautionnez un tel abus de droit.

Le gâchis provoqué par l'adoption de la loi 15 (la restructuration imposée de nos régimes de retraite) coûtera très cher aux municipalités, d'autant plus qu'aucune provision n'a été faite dans les états financiers des villes afin de prévoir les conséquences importantes d'une décision favorable aux employé-e-s municipaux. Ne vous faites pas complices d'une nouvelle atteinte qui, cette fois, menace définitivement la paix industrielle dans tout le secteur municipal en nous enlevant un droit fondamental, un droit constitutionnel... notre droit d'association. Les travailleurs et travailleuses ont le droit de se regrouper pour négocier collectivement leurs conditions de travail. Quand on leur enlève ce droit en donnant à l'autre partie le pouvoir ultime d'imposer un contrat de travail, c'est nous enlever notre raison d'être. Prétendre rétablir l'équilibre du rapport de force en permettant, nonobstant les balises, à l'une des parties de trancher en imposant un règlement... c'est tuer tout processus de négociation.

Le SCFP vous demande de prendre position. Vos employé-e-s veulent savoir.

Considérant ce qui précède et considérant que le pacte fiscal signé le 29 septembre 2015 ne parle aucunement du pouvoir de décréter, êtes-vous pour ou contre un projet de loi qui constituerait une première dans l'histoire des relations de travail au Canada en donnant ultimement aux municipalités le pouvoir de décréter unilatéralement les conditions de travail de leurs employé-e-s?

Lors de la campagne électorale de 2014, un seul maire au Québec revendiquait la possibilité de décréter les conditions de travail de ses employé-e-s. L'ensemble des observateurs s'entendait pour dire qu'une telle avenue ne tiendrait pas la route juridiquement et moralement. Que s'est-il passé pour que nous assistions à un tel dérapage? Nous vous demandons de choisir la voie de l'équité, de l'équilibre... de prendre position pour la négociation. Pour le SCFP, négocier d'égal à égal, c'est fondamental.

Nous allons demander à nos syndicats locaux de recueillir vos réponses d'ici le 1^{er} mars 2016. Les employé-e-s de votre municipalité ont le droit de savoir si vous avez voté pour ça avec la signature du pacte fiscal 2016-2019... parce que :

NÉGOCIER D'ÉGAL À ÉGAL, C'EST FONDAMENTAL



Lucie Levasseur
Présidente
SCFP-Québec



Patrick Gloutney
Président
Conseil provincial du secteur municipal (CPSM)



Marc Ranger
Directeur québécois